

L a c a n a u  
O c é a n



21-22 juin  
2 0 2 4

# 17<sup>e</sup> Championnat Départemental de Surf des Sapeurs-Pompiers de Gironde

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up

Pas de catégorie d'âge



## REGLEMENT



### Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



### Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers **tous les adhérents « majeurs »** à l'**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde**, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs.

On entend par adhérents les membres actifs, à jour de leur cotisation 2024, suivants :

- les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
- les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



### Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **15 euros** par participant.



### Épreuves

**Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.**

Les participants sont convoqués le 21 juin à 8h00 pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.



4 surfeurs par série :

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ A minima, les 4 premiers des catégories longboard et shortboard seront qualifiés pour le challenge national (du 6 au 8 septembre à l'Île d'Oléron) ; les suivants seront sur liste d'attente
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés
- ➔ **Remise des prix : les personnes absentes à la remise des prix ne se verront pas remettre leur lot de récompense.**



### Restauration

Dans le cadre de la compétition, des repas vous sont proposés :

- ◇ Vendredi midi - Tarif 15 €/personne
- ◇ Samedi midi- Tarif 15 €/personne



### Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



### Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73  
Email : [nikodelpit@gmail.com](mailto:nikodelpit@gmail.com)  
CIS Soulac : 05.56.73.63.73



### INSCRIPTION ET PAIEMENT

Cette année, l'inscription au championnat, la réservation des repas et le paiement se font en ligne via le lien ou le QR code ci-dessous :



[://www.helloasso.com/associations/union-departementale-des-sapeurs-pompiers-de-la-gironde/evenements/championnat-departemental-de-surf](https://www.helloasso.com/associations/union-departementale-des-sapeurs-pompiers-de-la-gironde/evenements/championnat-departemental-de-surf)



Dossier disponible en téléchargement sur le site  
[www.udsp33.fr](http://www.udsp33.fr)